



ancenis-saint-gereon.fr

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE

DÉLIBÉRATION MUNICIPALE N°2024-023 **Conseil municipal du douze février 2024**

Le Lundi Douze Février Deux Mil Vingt Quatre à Dix Neuf Heures, les membres du conseil municipal, régulièrement convoqués, se sont réunis au lieu habituel de leurs séances, sous la présidence de Monsieur Rémy ORHON, Maire d'Ancenis-Saint-Géréon.

Présents : Rémy ORHON, Mireille LOIRAT, Gilles RAMBAULT, Fanny LE JALLE, Florent CAILLET, Myriam RIALET, Bruno DE KERGOMMEAUX, Laure CADOREL, André-Jean VIEAU, Mélanie COTTINEAU, Marine MOUTEL-COCHAIS, Sébastien PRODHOMME, Christine RAMIREZ, Anthony MORTIER, Johanna HALLER, Olivier AUNEAU, Arnaud BOUYER, Sylvie ONILLON, Bruno FOUCHER, Carine MATHIEU, Fabrice CERISIER, Isabelle BOURSE, Patrice GOUDE, Vivien BRANCHEREAU, Jean-Noël GRIFFISCH, Julie AUBRY, Olivier BINET, Séverine LENOBLE, Nabil ZEROUAL, Sarah ROUSSEAU et Camille FRESNEAU conseillers municipaux.

Absent(e)s :

Excusée(s) : Renan KERVADEC, Katharina THOMAS, Nicolas RAYMOND, Cécile BERNARDONI,

Pouvoirs : Renan KERVADEC à Arnaud BOUYER, Katharina THOMAS à Julie AUBRY, Nicolas RAYMOND à Olivier BINET, Cécile BERNARDONI à Séverine LENOBLE.

Ont été désignés secrétaires de séance : Mélanie COTTINEAU et Sarah ROUSSEAU

Nombre de conseillers en exercice : 35
Nombre de conseillers présents ou représentés : 35
Date de la convocation : 6 février 2024
Date de la publication : 16 février 2024

2024-023 AMENAGEMENT – PATRIMOINE - PARTENARIAT AVEC LE POLE DESIGN ET ARTS APPLIQUES DU LYCEE LIVET DE NANTES

Rapporteur : Patrice GOUDE

Le lycée Livet est un établissement public qui dispense des formations technologiques depuis la classe de seconde jusqu'au niveau Master.

En particulier, le Diplôme Supérieur en Arts Appliqués « Design mention espace » prépare en deux ans les étudiant.e.s à assumer professionnellement un rôle de futur maître d'œuvre, concepteur et chef de projet dans les ateliers d'architecture, d'architecture intérieure ou de paysage, les agences spécialisées en image de marque, en événementiel, en création.

L'équipe enseignante propose depuis plusieurs années de sélectionner un territoire d'expérimentation pour servir de cadre d'étude à l'ensemble d'une promotion d'étudiant.e.s. Pour la promotion 2023-2025, le territoire d'Ancenis-Saint-Géréon a été choisi.

La présente convention a pour objectif de cadrer les projets d'étude qui seront menés par 12 étudiant.e.s sur une durée d'une année et demi.

Au service d'une démarche prospective pour imaginer l'évolution des pratiques et des services dans la commune, les étudiant.e.s réaliseront chacun.e un projet spécifique. Leur travail de designers portera sur divers espaces et bâtiments, publics ou privés, de la commune d'Ancenis-Saint-Géréon. Il pourra s'agir, suivant les choix des étudiants, de proposer des requalifications ou mises en valeur de lieux: intérieurs ou extérieurs, d'imaginer des éléments de signalétique, de mobilier urbain, de concevoir des supports d'information ou de valorisation du patrimoine...

Ces projets seront traduits sous la forme d'un mémoire de recherche et d'un développement (esquisses, plans et maquettes 3D), ces productions seront présentées aux élus et partenaires concernés.

La direction des services à la population et le service urbanisme seront les référents techniques pour ce partenariat.

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU l'inscription de la commune dans le programme Petites Villes de Demain ;

CONSIDÉRANT la proposition de convention de partenariat par le lycée Livet ;

CONSIDÉRANT l'intérêt pour le territoire de bénéficier d'analyses approfondies et de propositions innovantes d'étudiants experts de niveau Master ;

CONSIDÉRANT l'intérêt pour différents projets en cours de bénéficier du regard neuf de la jeunesse : parcours patrimoine, redynamisation du centre-ville, développement de la Loire à vélo, amélioration des services pour les seniors ;

Après avis de la commission municipale commerce, tourisme et économie sociale et solidaire du 31 janvier 2024 ;

Il est proposé que le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et après un vote dont le résultat est le suivant :

Présents ou représentés : 35

Votants : 35

Abstentions : 1

Exprimés : 34

Pour : 34

Contre : 0

VALIDE le principe et les termes de la convention annexée à la présente, qui ne comporte aucun engagement financier de la commune.

AUTORISE monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette décision, et en particulier la Convention de partenariat.

Pour extrait,
Le Maire,
Rémy ORHON



Les secrétaires de séance,
Mélanie COTTINEAU



Sarah ROUSSEAU



Publication sur le site internet le : **19 FEV. 2024**
Transmission au contrôle de légalité le :



CONVENTION DE PARTENARIAT

Entre, d'une part : **La commune d'Ancenis-Saint-Géréon,**

Située : place du Marechal Foch, 44150 Ancenis Saint Géréon

Représentée par : son Maire, Monsieur Remy ORHON, en vertu de la délibération du 12 février 2024

Et, d'autre part : **Le lycée général et technologique Eugène Livet,**

Situé : 16 rue Dufour - 44000 Nantes,

Représenté par : Monsieur Laurent AKIAL, en sa qualité de Proviseur.

Ci-après dénommées conjointement « les Parties ».

Il a été convenu ce qui suit :

Préambule

La présente convention a pour objectif de cadrer les relations des deux partenaires pour un projet d'étude d'une durée d'une année et demi sur divers espaces et bâtiments de la ville d'Ancenis-Saint-Géréon. Cette collaboration s'inscrit dans une démarche prospective pour imaginer l'évolution des pratiques et des services de la commune – les 12 étudiants réaliseront chacun un projet spécifique traduit sous la forme d'un mémoire de recherche et d'un développement (esquisses, plans et maquettes 3D), ces productions seront présentées aux élus et partenaires concernés.

Article 1 : Présentation et missions du Lycée Livet

Le lycée Livet est un établissement public qui dispense des formations technologiques depuis la classe de seconde jusqu'au niveau Master.

Au sein du lycée Livet, un **pôle Design et Arts Appliqués** offre les formations suivantes :

- Baccalauréat STD2A - Arts Appliqués
- DNMADE Design d'Espace (Diplôme National des Métiers d'Art et du Design - niveau Licence)
- **DSAA DESIGN mention ESPACE** (Diplôme Supérieur en Arts Appliqués - niveau Master)

Le DSAA se situe dans la continuité du DNMADE Design d'Espace et prépare en 2 ans l'étudiant à assumer professionnellement son rôle de futur maître d'œuvre, concepteur et chef de projet. Les étudiants issus de ce cycle sont généralement appréhés professionnellement, tant pour leurs compétences techniques et conceptuelles, que pour leur sens de l'engagement dans le projet et leur esprit d'équipe. Ils aillent trouver leur place dans les ateliers d'architecture, d'architecture intérieure ou de paysage, les agences spécialisées en image de marque et en événementiel, les bureaux de création intégrés, ou exercent leur métier en libéral, seul ou en association, en France et à l'étranger.

<http://livet.nva.sdelaloire.fr/>

<https://www.linkedin.com/company/dsaa-design-espace-lade-nantes/>

Proviseur du lycée Livet :

M. AKIAL - ca.0440029rk@ac-nantes.fr

Directeur Délégué aux formations Technologiques et Professionnelles :

M. PERRON - bernard.perron@ac-nantes.fr

Article 2 : Présentation et missions de la commune d'Ancenis-Saint-Géréon

Ancenis-Saint-Géréon, c'est 11 500 habitants, 12 000 emplois et 5 300 scolaires. Ces trois chiffres illustrent à eux seuls une ville jeune, dynamique et attractive.

Ville centre d'un bassin de vie de 80 000 âmes, les habitantes et habitants disposent de nombreux équipements pour leurs loisirs : piscine, médiathèque, théâtre, cinéma, trois complexes sportifs, etc. 230 associations dont 40 clubs sportifs animent la ville au quotidien.

La force de son tissu industriel, de ses pôles commerciaux, de ses services, de son activité agricole font d'Ancenis-Saint-Géréon une ville où l'on se forme, travaille, se distrait, se soigne.

Située en bord de Loire, le long du circuit touristique de « La Loire à Vélo », la ville est dotée d'un patrimoine naturel et architectural riche qui participe au bien-être de ses habitants.

La nouvelle équipe d'élus travaille depuis 2020 à construire la ville de demain, et à engager à tous les niveaux une transition sociale et environnementale du territoire. Le thème retenu pour 2024 est celui des mobilités actives : bouger à pied, vélo, trottinette...



Les services publics communaux sont répartis en 4 directions :

- la direction générale qui recouvre les affaires générales-citoyenneté, le service communication et la police municipale,
- la direction des moyens généraux avec les finances - commande publique et les ressources humaines,
- la direction des services à la population qui recouvre les services événements-vie associative, éducation, jeunesse, sports, culture et solidarité/CCAS,
- la direction des services techniques et de l'urbanisme qui recouvre les services transition énergétique et accessibilité, affaires foncières, urbanisme, bâtiments-logistique, espaces verts, entretien-hygiène, voirie-propreté urbaine et mécanique.

Article 3 : Objectifs des partenariats

Le lycée Livet souhaite établir des relations privilégiées avec le milieu professionnel et les organisations institutionnelles par le biais de conventions au bénéfice de ses étudiants et de structures partenaires. La collaboration avec la ville d'Ancenis-Saint-Géréon telle que décrite dans la présente convention s'inscrit dans cette démarche.

Entre les étudiants du pôle Design du Lycée Livet mobilisés sur le projet (ci-après le « Projet ») et la ville d'Ancenis-Saint-Géréon existe une volonté commune de collaborer en vue de proposer des interventions sur des espaces et bâtiments. Certains espaces peuvent être choisis dans la liste ci-dessous, d'autres peuvent être sélectionnés librement par les étudiants.

Thèmes :

- Commune nouvelle
- Éco-responsabilité
- Signalétique / circulations
- Nouveaux arrivants / signes de ralliement
- Mobilier urbain
- Ville-campagne
- Besoins des jeunes / besoins des seniors
- La couleur en ville
- Patrimoine
- Un centre-ville dynamique

Quartier gare :

Équipements culturels dans des bâtiments vides
aménagements temporaires sur un site en devenir
Aménagements vus du train
Lien vers le centre-ville

Quartier Rohan :

Parvis du théâtre
Accès chapelle des Ursulines
Bâtiment Davrays

Secteur centre ville :

Le Château : Usages / signalétique au Logis, au parc
Le Relais de Poste : Quel devenir ?
murs et de pieds d'immeubles végétalisés dans les rues du centre-ville
Ilot de fraîcheur impasse Tarfîrune
Halles et abords
Jalonnement parcours découverte

Secteur des villages :

Réaménager les chemins creux
Faciliter les liaisons avec le centre
Valorisation de l'histoire des villages (cf. budget participatif)

Secteur Moutel-Cordele :

Salle de la Cordelle
Repères dans un nouveau quartier

Dans ce but, Le lycée Livet fournira à la ville d'Ancenis-Saint-Géréon un certain nombre de prestations telles que définies dans la présente Convention (ci-après les « Prestations »). La présente Convention formalise le partenariat qui engagera conjointement les Parties à tout mettre en œuvre dans le cadre défini pour mener à son terme le Projet initié.



Article 4 : Engagement du lycée Livet

Pour mener à bien cette action, le lycée s'engage à :

- Désigner un professeur référent en contact avec la ville d'Ancenis-Saint-Géréon
 - Magali CHADUJRON, enseignante et coordinatrice du DSA
- Tout mettre en œuvre pour respecter le planning prévisionnel défini :
 - Cette étude sera menée sur une durée d'un an et demi entre janvier 2024 et juillet 2025.
 - Les recherches s'articulent autour de 4 grandes phases :
 - 1 - **Janvier 2024 / mai 2024** : découvrir le territoire de manière collective et formuler un sujet d'étude pour chaque étudiant (un jury d'attribution des sujets à lieu fin mai)
 - [avril = les étudiants sont en stage en immersion - Juin / Juillet / Août = vacances et/ou stage d'été]
 - 2 - **septembre 2024 / mars 2025** : analyser et déduire de pistes de projet (soutenances des mémoires de recherche ml-mars)
 - [octobre / novembre = les étudiants sont en stage en agence d'architecture]
 - 3 - **mars 2025 / Juin 2025** : concevoir et dessiner (soutenances des projets d'espace fin juin)
 - 4 - **fin juin / début juillet 2025 (à confirmer)** : exposition des projets de diplômés et communication envers les partenaires concernés
- Communiquer avec Hélène Giraud, référente pour la ville d'Ancenis-Saint-Géréon, sur l'évolution et l'avancement du Projet.
- Encadrer et suivre les relations des étudiants avec la ville d'Ancenis-Saint-Géréon.
- Planifier des phases de travail ou rencontres nécessaires à la réalisation des projets.
- Présenter oralement les propositions d'aménagement en s'appuyant sur les visuels et maquettes produits.
- Communiquer par tous les moyens à sa disposition au moment d'événements organisés par le lycée sur le Projet engagé.

Article 5 : Engagement de la mairie d'Ancenis-Saint-Géréon

Pour mener à bien cette action, la ville d'Ancenis-Saint-Géréon s'engage à :

- Désigner un référent en contact avec le lycée :
 - Hélène Giraud, directrice des services à la population
- Accueillir les étudiants pour une présentation de la ville et mettre en lien les étudiants avec des personnes ressources.
 - 3 Journées d'étude sur sites sont planifiées :
 - mercredi 31 janvier (09h30-17h30)
 - mardi 13 février (09h30-17h30)
 - mercredi 03 avril (09h30-17h30)
- Organiser la participation d'élus communaux aux réunions de travail nécessaires à la réalisation des Prestations, selon un planning établi conjointement.
 - 3 temps de jury sont planifiés (dates à préciser) :
 - accéditation des sujets de diplômés / une journée fin mai 2024
 - soutenance des mémoires / deux journées en mars 2025
 - soutenance des projets / deux journées fin juin 2025
- Déployer tous les moyens nécessaires, dans le cadre de la réglementation en vigueur, pour approvisionner en informations, en éléments techniques ou en matériaux spécifiques en vue de la réalisation des études, suivant une méthode définie et communiquée aux étudiants
- Organiser un événement final pour examiner les projets au printemps 2025 : exposition, réunion publique, bureau municipal (modalités à définir en fin d'année 2024)
- Faire bénéficier le lycée et les étudiants, d'une communication au travers des actions de communication réalisées pour l'événement.

Article 6 : Durée de la convention

La présente Convention est mise en place pour la période 2024-2025 et reste valide jusqu'à l'extinction des engagements contractuels définitifs mutuellement dans la présente Convention.



Les périodes d'application de la Convention sont fournies à titre indicatif, elles ne peuvent en aucune manière être considérées comme fermes et définitives. Elles sont susceptibles d'être modifiées sur accord réciproque des Parties.

Article 7 : Modalités d'exécution

Le lycée Llivet réalise l'étude à titre gratuit. La production des croquis et visuels techniques de projets correspondant aux objectifs de l'étude, représentée un coût modeste et ne nécessite pas de prise en charge de la part de la ville.

Article 8 : Protocole de sécurité / environnement

Les étudiants et le personnel encadrant amenés à pénétrer et se déplacer dans la ville et ses bâtiments devront se conformer aux règles de sécurité et d'environnement en vigueur sur le territoire et devront prendre l'attache des services pour prévenir de leur passage.

Article 9 : Propriété intellectuelle et Conditions de jouissance

Les conditions seront celles énoncées par le Code de la Propriété Industrielle. Seuls les auteurs disposent du droit de divulguer leur œuvre. Sous réserve des dispositions de l'article L. 132-24, ils déterminent le procédé de divulgation et fixent les conditions de celle-ci. (Art. L. 121-2). Les étudiants conservent la propriété intellectuelle de leur œuvre. L'œuvre reflétant la personnalité des auteurs, elle donne naissance à un droit d'ordre moral et intellectuel de nature perpétuelle, inaliénable, imprescriptible, insaisissable et non discrétionnaire. Les auteurs accordent à la ville les pleins droits de diffusion de leur(s) conception(s). Ils ne pourront prétendre à une quelconque indemnité ou bénéfice, lors de l'utilisation ou la représentation des résultats du Projet dans un cadre différent de celui prévu initialement. En contrepartie, la ville s'engage à faire figurer le nom des concepteurs et du lycée dans toute communication (événement, site internet, dépliant, ...) liée à la diffusion de la nature du partenariat ou son résultat. Néanmoins, la ville s'oblige à informer les auteurs de toute disposition visant à modifier la nature d'exploitation des études. Les étudiants ne pourront s'opposer à la communication ou la diffusion des études et de leurs images dans le cadre établi précédemment.

Article 10 : Responsabilités

Compte tenu de la nature même du partenariat et de son contexte d'exécution, ni les étudiants, ni le lycée ne pourront être tenus pour responsables de tout litige survenant lors de l'exploitation, par la ville, des Prestations

ainsi que des études et de son image, dès lors que tous les termes de la présente Convention auront été respectés par les Parties.

Article 11 : Résiliation de la Convention

En cas de non-respect, par l'une ou l'autre des Parties, des engagements réciproques inscrits dans la présente Convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit et sans formalité par l'une ou l'autre Partie. En cas d'une non réalisation ou de réalisation partielle de la présente Convention, les Parties resteront soumises à une obligation de confidentialité, tant sur les résultats et les modalités d'action, que sur l'identité et la qualité des Parties (notoriété, image,...).

Article 12 : Droit applicable et Recours juridique

La présente Convention est régie par le droit français. Si une contestation ou un différend relatif à son interprétation, son exécution ou sa résiliation, ne peuvent être réglés à l'amiable entre les Parties, le tribunal administratif de Nantes sera seul compétent pour régler le litige.

Article 13 : Modification

Toute modification de la présente Convention doit intervenir par avenant écrit signé par les Parties.

Fait à Nantes, le en deux (2) exemplaires.

Pour le lycée Llivet
M. Laurent AMAL, professeur

Pour la ville d'Ancenis-Saint-Géréon
M. Rémy ORHON, maire